FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP-IAFT)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – http://www.fnlp.fr

Lettre ouverte de la Libre Pensée aux candidats aux élections municipales

Mesdames, Messieurs les candidats aux élections municipales,

La Libre Pensée est une association philosophique, de réflexion et d'action pour la liberté de conscience. Elle défend notamment la loi du 9 décembre 1905 dite Loi de Séparation des Églises et de l'État, avec l'ensemble des conséquences qui en découlent.

Aujourd'hui, nous constatons, que « la tradition », « l'intérêt local » ou le fait « historique » sont de plus en plus utilisés abusivement pour tenter de légitimer un retour de l'intervention publique des religions et des Églises, et que la confusion est entretenue entre culturel et cultuel.

Les citoyens soucieux du respect de la liberté de conscience ne peuvent qu'être inquiets de cette remise en question de la laïcité, facteur de paix et de liberté, issue d'un véritable combat historique et progressiste contre l'obscurantisme, les communautarismes et le pouvoir des dogmes.

Bien souvent, cette intervention des Églises dans le domaine public s'accompagne de demandes d'aides matérielles ou financières, dont la légalité est contestable.

C'est bien souvent au niveau local que s'exercent des pressions diverses pour que les élus soient les acteurs directs de la remise en cause de la loi de séparation de 1905.

Dans le même temps, l'Acte III de la décentralisation remet en cause l'organisation même de la République, menacée d'éclatement.

A la veille d'échéances électorales importantes pour le devenir de la démocratie communale et du fonctionnement de la République, il nous a semblé nécessaire que vous puissiez apporter aux citoyens vos réponses à quelques questions relevant de la défense de la laïcité.

Dans le cadre du mandat qui vous sera confié,

quels engagements prendrez-vous en réponse à :

- Une demande d'aide financière ou matérielle de la commune à l'organisation de fêtes patronales et de processions sur le domaine public ?
- Une demande de présence officielle de la municipalité ou d'élus (voire d'élèves de l'école publique) à un culte ou à une manifestation religieuse ?

- Une demande d'organisation de cérémonies religieuses (prières, messe, bénédiction, chapelle ardente …) au cours d'une cérémonie de commémoration officielle (anniversaire d'un évènement, cérémonies militaires ou civiles …) ?

- Inviterez vous les citoyens à des cérémonies religieuses à l'occasion des manifestations officielles de la République (8 mai, 11 novembre, journée des déportés... ?

- Une demande d'aide matérielle (frais d'entretien, d'électricité, de chauffage …) ou de subventions aux cultes et aux associations cultuelles ?

- Une demande de mise à disposition d'une salle municipale (gratuite ou avec bail emphytéotique) aux associations cultuelles pour organiser leur culte ou pour héberger leurs représentants ?

- Une demande de création de carrés confessionnels dans les cimetières ou les crématoriums ?

- Une demande d'érection ou de rénovation de symboles religieux sur le domaine public (statues, croix, calvaires, crèches de Noël, plaques diverses, etc...)

- Une demande d'insertion d'annonces paroissiales sur les panneaux officiels ou dans le bulletin municipal ?

- Une demande de subventions pour une école privée , en distinguant ce qui est obligatoire du fait de la loi Debré et des suivantes (dont la LP demande l'abrogation. Et vous ?) et ce qui va au-delà (écoles maternelles, fonctionnement, projet éducatif...) ?

L'École républicaine est laïque, gratuite, l'instruction est obligatoire. Quelle sera votre attitude sur la mise en place et le financement d'un éventuel projet éducatif territorial, demandé par la loi Peillon ? Comment répondrez vous à une demande d'utilisation des locaux scolaires par diverses associations, durant le temps scolaire, au détriment de leur finalité de lieux d'instruction ?

Enfin, êtes vous favorable à la mise à disposition d'une salle municipale pour l'organisation d'obsèques civiles dans le cadre du service extérieur des pompes funèbres ?

Mesdames et messieurs les candidats,

Vous comprendrez l'importance que revêtent nos interrogations, et donc vos réponses, pour nous et vos électeurs attachés à la République et à la laïcité.

Nous restons à votre disposition pour poursuivre cette discussion dans les meilleures traditions de la République.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations laïques et républicaines.

Objectifs de l'association

La Fédération nationale de la Libre Pensée a décidé de proposer aux élus locaux libres penseurs de constituer cette association afin de défendre la laïcité dans les communes, départements et régions en ayant, entre autres, les objectifs suivants :

- Inciter les élus locaux à ne pas assister, ès qualité, à des cérémonies religieuses (anciens combattants, saints patrons de corporations, etc.) Les marques religieuses appartiennent au domaine du privé. Un élu représente tous les citoyens, croyants mais aussi athées ou agnostiques ;
- aider les élus locaux à éviter tous les plans, projets, mesures, chartres, contrats, etc., qui remettent en cause la mission d'instruction de l'École publique et celles des services publics ;
- appeler les élus locaux à veiller dans leur collectivité à ce que les dispositions de la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 soient respectées ;
- encourager les élus locaux à être attentifs à l'élaboration des budgets de leur collectivité locale. Les fonds publics doivent être utilisés, notamment en matière scolaire, à des seules dépenses publiques.

Adhésion

Cotisation annuelle : 8 euros

Association nationale des élus locaux
" les amis de la Libre-Pensée "

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction élective : .....

Adresse : .....

..... Code postal : .....

Courriel : ..... @ .....

Date :..... Signature :

A retourner à la trésorière : Dominique Barbier, 24 rue du Safran, Viville, 16430 CHAMPNIERS
Chèque à l'ordre de : Association **« Les Amis de la Libre Pensée »**